



Février 2022 / 361

Commune d'AINCOURT

Bulletin d'information



SOLIDARITÉ UKRAINE

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine condamne avec fermeté le coup de force de Vladimir Poutine et témoigne de sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien.

La CCVVS répond à l'appel de l'Association des Maires de France qui invite les communes et intercommunalités à se mobiliser.

Nous lançons donc sur l'ensemble de notre territoire une grande collecte :

Produits de premières nécessité pour les Ukrainiens • Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers • Gels douche, dentifrice et brosses, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables • Fournitures d'habillement, tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables ; Piles, bougies, torches • Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées.

Chaque mairie prendra en charge le stockage de la collecte sur sa commune.

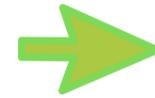
La CCVVS viendra collecter par la suite les dons et se chargera du convoyage de l'ensemble vers les camps de réfugiés ukrainiens en Pologne.

Alors que plus de 50 000 personnes ont quitté l'Ukraine en deux jours, nous souhaitons nous préparer d'ores et déjà à les accueillir en invitant toutes les personnes en capacité d'accueil à se faire connaître auprès de nos services au 01.86.35.00.36 du lundi au vendredi de 9h à 17h.



NOUVEAUTE

Mise en place d'ILLIWAP pour la commune



lien par QR code pour installer l'application

La commune se dote de l'application ILLIWAP qui vous permet en s'abonnant via l'application d'être informé en temps réel de diverses informations.

Cette application ne nécessite pas de création de compte et reste anonyme.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la mairie.



SMIRTOM

Des conteneurs commandés auprès du SMIRTOM par certains administrés sont disponibles en mairie, merci de venir les récupérer.

Les conteneurs sont à sortir la veille au soir et à rentrer le lendemain. Ils ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors de ces créneaux.



La collecte des encombrants se fera le 06 Avril 2022.



Mairie d'AINCOURT - 4 rue d'Arthies
mairie@aincourt.fr - 01 34 76 71 12

ELECTIONS 2022

N'oubliez pas vous pouvez vous inscrire en ligne sur la liste électorale.



Calendrier :

L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour.
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront:

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour



OBLIGATIONS / INTERDICTIONS

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public.



Sanctions :

- La loi n° 83 629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ». Vous risquez une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si votre animal est un chien de 1ère ou 2ème catégorie.

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement, ou dans un parking plus de 7 jours.



Sanctions :

- Pas de retrait de points
- Amende forfaitaire minorée : 22 euros
- Amende forfaitaire : 35 euros
- Amende forfaitaire majorée : 75 euros
- Amende maximum (si passage au tribunal) : 150 euro
- Mise en fourrière